

Gouvernement du Québec

**Décret 442-2018, 28 mars 2018**

CONCERNANT la nomination de madame Johanne Duplessis comme juge de la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Johanne Duplessis de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 29 mars 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68412

Gouvernement du Québec

**Décret 443-2018, 28 mars 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur José Costa comme juge de la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur José Costa de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 29 mars 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68413

Gouvernement du Québec

**Décret 444-2018, 28 mars 2018**

CONCERNANT la nomination de madame Christel d'Auteuil-Jobin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Christel d'Auteuil-Jobin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 29 mars 2018;

QUE le lieu de résidence de madame Christel d'Auteuil-Jobin soit fixé dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68414

Gouvernement du Québec

**Décret 445-2018, 28 mars 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur François LeBel comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur François LeBel, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 29 mars 2018;

QUE le lieu de résidence de monsieur François LeBel soit fixé dans la ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68415